



École Charles-Bruneau / Règles de conduite 2025 - 2026

	Règle...	Pour...	Où...
Respect	Je parle en français et j'agis avec respect.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour respecter les différences. • Pour vivre des relations positives. • Pour vivre dans un climat harmonieux, calme et favorable aux apprentissages. • Pour me sentir en sécurité et en confiance dans mon école. 	Les présentes règles de conduite s'appliquent à tous les élèves de l'école lors de toutes les activités scolaires, parascolaires, au service de garde, sur le chemin de l'école et dans le transport.
Sécurité	Je joue et je me déplace de façon sécuritaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter les conflits. • Pour éviter les accidents. • Pour avoir du plaisir à jouer. 	
Responsabilité	Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour assurer la sécurité de tous. • Pour être prêt à travailler en même temps que les autres. • Pour contribuer au bon déroulement des activités. 	
	Je prends soin du matériel et de l'environnement de mon école.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu propre, agréable et sécuritaire. • Pour profiter longtemps d'un matériel en bon état. 	

Toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps y compris celle ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux.

Pour mon bien être

- Mes vêtements sont adaptés à la température, aux activités et au milieu scolaire. Par respect pour moi-même et les autres, ils sont propres, décents et n'affichent pas d'idées négatives ou violentes. Pour ma sécurité, je porte des souliers adaptés aux activités.
- Je soigne mon hygiène corporelle pour avoir une image positive de moi, essentielle dans la relation aux autres, pour me garder en santé et surtout avoir une bonne odeur.
- Je choisis des aliments sains et variés qui fournissent à mon organisme tous les éléments nutritifs et nécessaires à une bonne santé et à une croissance normale. Je sais que certains aliments (ex : noix et poissons) peuvent déclencher des réactions allergiques, parfois même sévère. Lorsque je connais des gens allergiques à de la nourriture, j'évite d'apporter ces aliments pour leur sécurité.
- J'apporte uniquement à l'école les objets nécessaires à mes apprentissages. Ainsi, j'évite les conflits, les pertes, les bris, et les vols et j'apprends à les utiliser dans un contexte approprié.

Je respecte les règles de conduite

Les adultes de l'école reconnaissent mes efforts à suivre les règles de conduite. Je suis fier de moi et je vis des réussites. Je peux :

- Recevoir des encouragements
- Recevoir des félicitations verbales ou non verbales
- Recevoir des privilèges choisis par l'adulte
- Recevoir des privilèges de mon choix
- Avoir accès à des récréations prolongées
- Avoir des responsabilités extraordinaires
- Participer à des activités de reconnaissance collectives
- Participer à des dîners récompenses
- Vivre des activités extraordinaires
- Vivre des activités sportives, etc.



J'enfreins une règle de conduite

Les adultes de l'école interviennent pour m'aider à respecter les règles de conduite. La mesure d'aide est déterminée d'après mon comportement et mes besoins. Les conséquences seront établies selon la fréquence et la gravité de mes gestes.

Liste des conséquences possibles :

- Avertissement verbal ou écrit
- Enseignement du comportement attendu
- Excuses verbales ou écrites accompagnées d'un intervenant
- Services communautaires
- Communication ou rencontre avec les parents
- Retrait du groupe ou d'une activité ou d'un objet
- Reprise de temps et retenue
- Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Rencontre avec une personne ressource de l'école
- Rencontre avec la direction
- Soutien individuel avec suivi régulier
- Contrat d'engagement
- Plan d'action ou plan d'intervention
- Suspension interne ou externe (seule la direction peut suspendre un élève)
- Intervention spécialisée (policière communautaire, psychologue, infirmière, TES, etc.)

Directives du ministère de l'Éducation du Québec

À l'école Charles-Bruneau, l'utilisation des cellulaires, écouteurs et autres appareils mobiles personnels par les élèves est interdite de 7h à 18h dans son bâtiment et ses cours.



À compter du 1^{er} janvier 2026, tous les élèves de l'école Charles-Bruneau devront s'adresser aux membres du personnel en utilisant le vouvoiement.